



## Communiqué de presse

Paris le 15/03/2010

### **Mise en place du « Joueur Formé Localement » dans les Championnats de France PROA et PROB pour la saison 2010-11**

Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Basket a décidé à l'unanimité lors de sa réunion du 15 mars 2010 d'instaurer à compter de la saison 2010-2011 le critère de « Joueur Formé Localement » dans le cadre de la participation des joueurs aux championnats PROA et PROB.

Un « Joueur Formé Localement » est un joueur qui a eu quatre années de licence en France entre 12 et 21 ans. Les cas exceptionnels concernant certains joueurs enregistrés en France lors de la saison 2009-10 seront étudiés afin de leur attribuer le critère de Joueur Formé Localement.

Dès la saison 2010, 2011, en Pro A, ce sont au minimum 5 « joueurs formés localement » pour un effectif de 10 joueurs qui devront figurer sur la feuille de marque, ce nombre étant porté à 6 sur 11 et 7 sur 12 (en fonction du nombre de joueurs inscrits sur la feuille de marque)

Pour la Pro B : ce sont au minimum 7 « joueurs formés localement » pour un effectif de 10 joueurs, ce nombre étant porté à 8 sur 11 et 9 sur 12 (en fonction du nombre de joueurs inscrits sur la feuille de marque)

Déclarations :

**René LE GOFF, Président de la Ligue Nationale de Basket :**

« C'est une date importante de l'histoire de la Ligue Nationale de Basket avec la mise en place de nouvelles règles de participation basées sur les critères de formation du joueur et non plus sur les critères de nationalité. Cette décision, prise à l'unanimité des composantes de la LNB (clubs, joueurs, entraîneurs et représentants de la FFBB) conforte la politique de formation engagée depuis de nombreuses années par les clubs professionnels. »

**Jean-Pierre GOISBAULT, Président de l'Union des Clubs Professionnels de Basket :**

« Nous sommes heureux de voir instaurée une réglementation qui valorisera l'efficace travail de formation mis en place dans chacun de nos clubs. Nous sommes d'autant plus satisfaits que ce nouveau cadre réglementaire vient d'être adopté à l'unanimité par l'ensemble des familles constituant la LNB et qu'il vient valider - notamment - près de deux années de travail et d'échanges entre l'U.C.P.B. et le Syndicat National des Basketteurs. Il s'agit pour nous d'un signe fort qui démontre que les clubs et leurs Présidents sont sensibles à la volonté affichée - notamment par les joueurs - de renforcer l'identité des équipes et l'intégration des jeunes joueurs dans nos championnats »

**Aymeric JEANNEAU, Président du Syndicat National des Basketteurs :**

« Le SNB se réjouit de la décision prise par le Comité Directeur de la LNB. En validant à l'unanimité la nouvelle réglementation, le basket français a démontré qu'il pouvait avancer soudé et groupé sur des sujets qui engagent sa compétitivité à long terme. Ce vote est le fruit de plusieurs mois d'échanges et de négociations et va permettre de préparer dans les meilleures conditions la saison 2010-11. Pour le Syndicat National des Basketteurs, cette avancée dans la place accordée aux Joueurs Formés Localement, en Pro A comme en Pro B, est une première étape importante vers une responsabilisation des joueurs issus de centres de formation qui démontrent, depuis des années, leur savoir-faire. »

**José RUIZ, Président du Syndicat des Coaches de Basket :**

« C'est une grande satisfaction pour le S.C.B. C'est l'aboutissement d'une négociation de prêt de deux ans. Nous sommes prêt avec toutes les composantes de basket d'en assumer toutes les obligations à venir. Nous ne doutons pas que c'est la première étape d'une plus grande considération de la formation et des professionnels concernés au sein du basket hexagonal. »